

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 04/2024 en date du 2 mai 2024, le Maire de la commune de Port-Vendres a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme. Au terme de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera approuvé par délibérations du Conseil Municipal.

Le siège de l'enquête publique est fixé à l'Hôtel de Ville de Port-Vendres, 8 rue Jules Pams, 66660 PORT-VENDRES.

L'enquête se déroulera à la mairie de Port-Vendres durant 16 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00**

du jeudi 23 mai 2024 à 9 heures au vendredi 7 juin 2024 à 17 heures

Le dossier mis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables à la procédure de modification. Il sera également consultable sur le site internet de la Commune : <https://www.port-vendres.com> onglet urbanisme.

Chacun pourra prendre connaissance de ce dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête. Ces dernières pourront également être adressées, avant la clôture de l'enquête publique, par courriel à l'adresse suivante :

enquetepublique.portvendres66@gmail.com ou par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur (Modification n° 1) – Hôtel de Ville, 8 rue Jules Pams, 66660 PORT-VENDRES.

Monsieur Patrice PORET, technicien supérieur en chef à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision du Magistrat délégué par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier en date du 11 avril 2024. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Port-Vendres aux jours et horaires suivants :

• **Le jeudi 23 mai 2024 de 15 h 00 à 17 h 00**

• **Le jeudi 30 mai 2024 de 10 h 00 à 12 h 00**

• **Le vendredi 7 juin 2024 de 15 h 00 à 17h00**

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos par le Commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions. Ces derniers seront tenus à la disposition du public à la mairie de Port-Vendres pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la mairie de Port-Vendres : <https://www.port-vendres.com> onglet urbanisme. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Service Urbanisme de la mairie de Port-Vendres dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées au Service Urbanisme – Hôtel de Ville, 8 rue Jule Pams, 66660 PORT-VENDRES, par téléphone au 04.68.82.60.91 ou par courriel urba@port-vendres.com.